



Le Guide des mesures de protection contre le COVID19

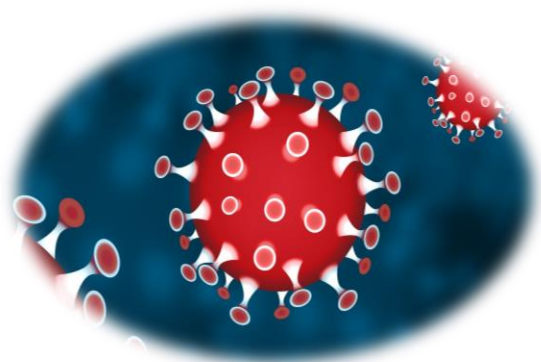
Employeurs et salariés

Sommaire :

1. Rappel sur le COVID19
2. Les gestes barrières et les mesures en entreprise
3. Comment bien se laver les mains
4. Le masque : Type de masque, niveau de protection et port du masque
5. Utilisation des espaces communs en entreprise
6. Organisation de vos rendez-vous au CISTC

1. Rappel sur le COVID19

Qu'est-ce que le COVID19 ?



LES CORONAVIRUS

Famille de virus : provoquent des maladies allant d'un simple rhume à des pathologies plus sévères comme les détresses respiratoires



VIRUS SARS-CoV-2

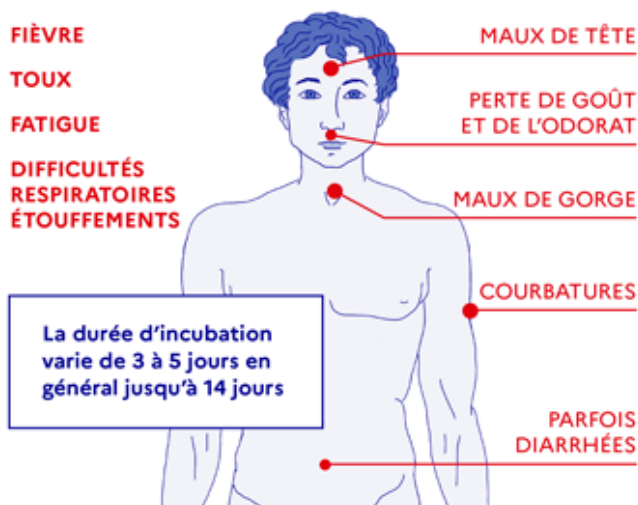
Nouveau Coronavirus identifié en Janvier 2020



COVID 19

COronavirus DIsease : maladie causée par le SARS-CoV-2

Quels sont les symptômes ?



Dangerosité



Très contagieux : chaque personne infectée va contaminer au moins 3 personnes en l'absence de mesures de protection.

Contagieux avant d'être symptomatique : une personne contaminée, qui ne ressent pas encore de symptômes, peut contaminer d'autres personnes.

Les modes de transmission

1- Par les gouttelettes (sécrétions invisibles, projetées lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux). Face à face d'au moins 15 minutes.

Un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une discussion, d'une toux, d'un éternuement ou en l'absence de mesures de protection.

2- Par le contact des mains non lavées ou de surfaces souillées par des gouttelettes.

Les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale sont indispensables pour se protéger de la maladie.

2. Les gestes barrières et les mesures en entreprise

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade

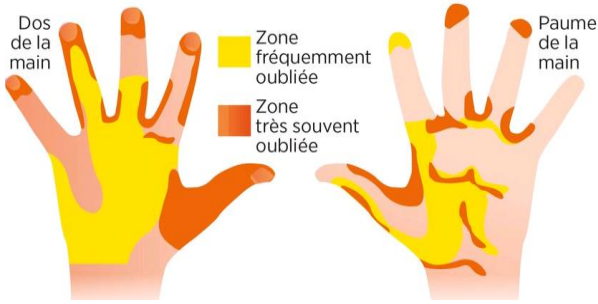
Quelles mesures pour l'entreprise ?

- Les règles de distanciation (1 mètre minimum) et les gestes barrières, simples et efficaces, doivent impérativement être respectés.
- L'employeur doit s'assurer que les règles sont effectivement respectées, que savons, gels hydro-alcooliques, mouchoirs ou essuie-mains en papier sont approvisionnés et que des sacs poubelles sont disponibles.
- Les réunions doivent être limitées au strict nécessaire.
- Les regroupements de salariés dans des espaces réduits doivent être limités.
- Tous les déplacements non indispensables doivent être annulés ou reportés.
- **L'employeur doit mettre à jour son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels afin de prévoir les mesures de prévention et de protection adéquates**

Quelles mesures en cas de contamination ou suspicion de contamination ?

- L'employeur doit veiller à protéger tous les salariés, présentant ou non des symptômes (fièvre et signes respiratoires, toux ou essoufflement)
- En renvoyant le salarié à son domicile ;
- En appelant le 15 si les symptômes sont graves ;
- En informant les salariés qui ont été en contact étroit avec le salarié infecté ;
- En nettoyant immédiatement les espaces de travail du salarié.

3. Comment bien se laver les mains ?

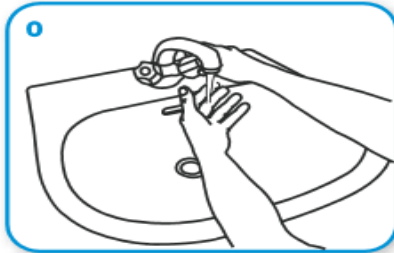


En pleine épidémie, le réflexe à avoir plusieurs fois par jour, c'est de se laver les mains.

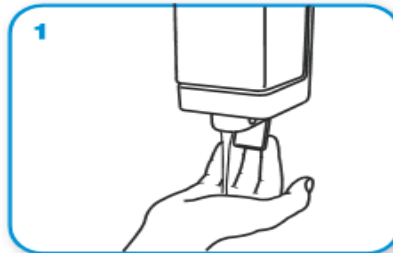
Mais savez-vous bien vous laver les mains pour n'oublier aucune zone !



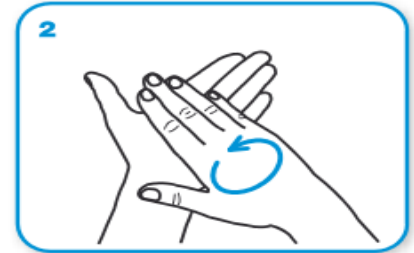
Durée de la procédure : **40-60 secondes**



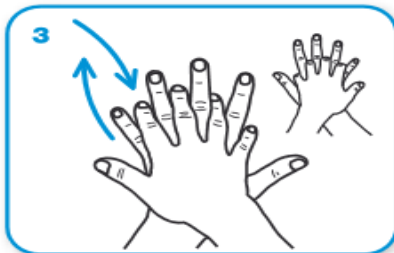
Mouiller les mains abondamment



Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



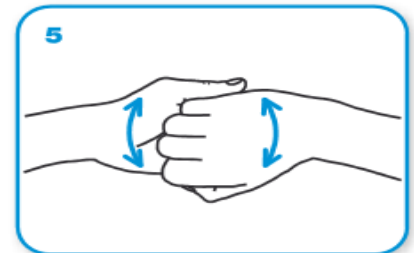
Paume contre paume par mouvement de rotation,



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



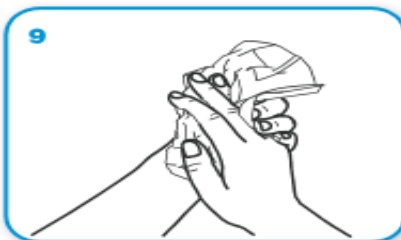
le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



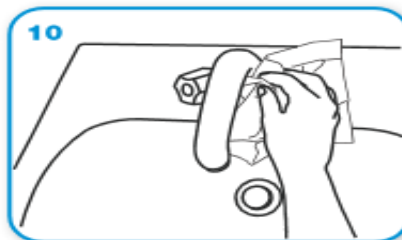
la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.



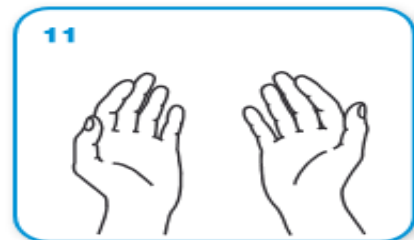
Rincer les mains à l'eau,



sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



fermer le robinet à l'aide de la serviette.



Les mains sont prêtes pour le soin.

4. Type de masque et port du masque

COVID19 : 3 types de masques pour 3 niveaux de protection

Niveau de protection contre le COVID19 élevé

Médicaux

Non médical

Masque de type FFP

Masque de type chirurgical

Masque alternatif



- Appareil de protection respiratoire

- Protection contre l'inhalation de gouttelettes et de particules dans l'air à risque infectieux

- Filtre l'air inspiré et expiré

- 3 types selon niveau de filtration : FFP1, FFP2 et FFP3

- FFP2 et FFP3 : protection de référence contre les épidémies pour les autorités sanitaires

- Port serré sur le visage

- A usage unique : durée de vie de 4 à 8 heures

- Dispositif médical

- Permet d'éviter la projection, ou la réception, de gouttelettes émises ou reçues

- Ne protège pas contre l'inhalation de très petites particules en suspension dans l'air

- Port ample sur le visage

- A usage unique : durée de vie de 3 à 4 heures

- A usage non sanitaire

- Permet de prévenir la projection de gouttelettes

- Peut être utilisé en équipement de travail mais selon 2 catégories, définies par l'efficacité de filtration :

Cat. 1: Masque individuel à usage professionnel des employés en contact régulier avec le public

Cat. 2 : Masque à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe (contacts occasionnels avec d'autres personnes)

- Réutilisable car lavable. Pour un port en continu il doit être changé environ toutes les 4 heures

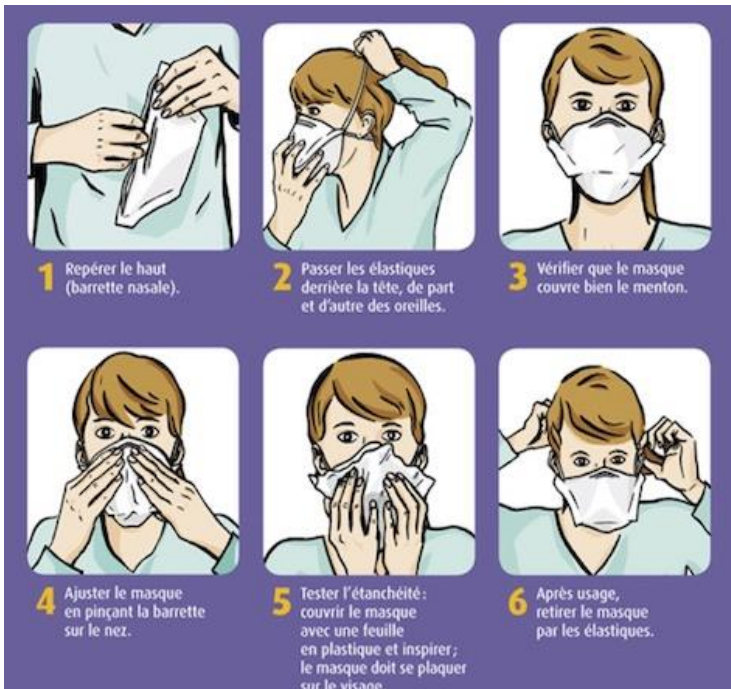
Comment bien utiliser et mettre un masque de protection ?

Contre la contamination au Covid19, le masque n'est efficace que s'il est bien porté et utilisé !

❖ Pour un masque chirurgical



❖ Pour des masques de type FFP



Masque en bec de canard



Masque respiratoire moulé

Une fois placé, on ne réajuste pas son masque, on ne l'enlève pas pour discuter, on ne se gratte pas le nez, rien jusqu'à la fin de son utilisation.

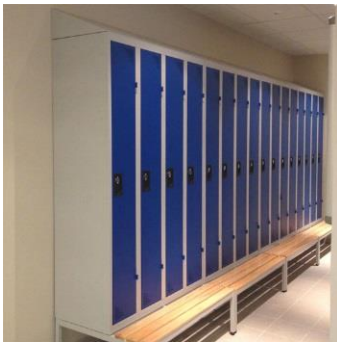
Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydro alcoolique.

5. Utilisation des espaces communs en entreprise



CAFETARIA

- ◆ **Matérialiser la distance d'un mètre de distance**
- ◆ **Nettoyer et désinfecter les lieux en début et fin de journée**
- ◆ **Nettoyer et désinfecter les surfaces après chaque repas (tables, chaises, paillasses)**
- ◆ **Eviter le partage de bouteilles, de contenants, et de nourriture**



VESTIAIRES

- ◆ **Nettoyer et désinfecter les lieux en début et fin de journée.**
- ◆ **Respecter et matérialiser la distance d'un mètre**
- ◆ **Séparer les flux entrée/sortie.**



SANITAIRES

- ◆ **Nettoyer et désinfecter en début et fin de journée**
- ◆ **Afficher un protocole de lavage des mains avec du savon**
- ◆ **Mettre à disposition un distributeur de savon liquide (privilégier l'utilisation du coude pour l'actionner)**



POSTE DE TRAVAIL

- ◆ **Pour les postes où la distanciation de plus d'un mètre n'est pas possible d'être garantie, utilisation de mesures de protection (masques, casque équipé de visière, etc)**
- ◆ **Nettoyage de tous les équipements touchés avec les mains en début et fin de journée**

6. Organisation de vos rendez-vous au CISTC

EMPLOYEURS

En raison de la crise sanitaire, les visites médicales des mois de Mars et d'Avril ont été annulées.

Nous mettons tout en œuvre pour reprogrammer ces visites.

Afin d'optimiser cette reprogrammation et de garantir une sécurité sanitaire au sein de notre établissement, plusieurs mesures ont été mises en place et 2 modes de consultation sont effectués par notre équipe médicale, selon les critères de la visite et le profil du salarié.

La visite en présentiel :

Pour les visites en présentiel le port du masque est **OBLIGATOIRE** afin de pénétrer dans le centre et de pouvoir être reçu.

Du gel hydroalcoolique est à disposition des salariés dès la porte d'entrée avec obligation de se laver les mains.

Les salariés doivent venir muni de leur convocation médicale et des photocopies du carnet de vaccination et de tous documents médicaux nécessaires pour la visite.

La visite en téléconsultation

Pour la visite en téléconsultation, une convocation spécifique est transmise à l'employeur et aux salariés.

Celle-ci contient les consignes à suivre par l'employeur afin de permettre la faisabilité de la téléconsultation du salarié.

Il est **obligatoire** de garantir au salarié **le respect de la confidentialité**, lors de sa téléconsultation (pièce isolée des autres collaborateurs, etc).

Il est impératif que le salarié soit joignable à l'horaire indiqué.

L'absence du salarié à son rendez-vous de téléconsultation fera l'objet d'une pénalité.

SALARIES

La visite en présentiel :

Pour les visites en présentiel le port du masque est **OBLIGATOIRE** afin de pénétrer dans le centre et de pouvoir être reçu.

Le salarié doit venir muni de son propre masque. Le non port du masque peut donner lieu à un **report de la visite**.

Du gel hydroalcoolique est à disposition des salariés dès la porte d'entrée avec obligation de se laver les mains.

Les salariés doivent venir muni de leur convocation médicale et des photocopies du carnet de vaccination et de tous documents médicaux nécessaires lors pour la visite.

La visite en téléconsultation

Le salarié doit s'assurer que l'employeur a mis en place les mesures pour garantir la confidentialité de sa téléconsultation.

Il doit être joignable à l'heure du rendez-vous, indiqué sur la convocation. L'appel de nos professionnels de santé peut apparaître en numéro masqué.

Pour toute autre demande ou accompagnement nos services sont joignables

Par *téléphone* au 0594 25 56 70

Par *mail* à l'adresse cistc@cistc.asso.fr

Plus d'informations sur notre site internet

www.cistc.fr

COVID19 : RESTONS
PRUDENTS



Centre Interprofessionnel de Santé au Travail de Cayenne
7 Rue de l'Astrolabe, Route de Suzini
97354 REMIRE-MONTJOLY